



Conseil d'administration

Délibération du 12 décembre 2023

POINT 4 : SPSI - DIE

Exposé des motifs

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2022/2027 a été présenté et approuvé par le CA du 13 décembre 2022.

Le SPSI a été réactualisé en mars 2023 et diffusé à tous les institutionnels : Préfecture, Rectorat, Finances Publiques, Contrôleur Budgétaire en Région et à la Direction de l'Immobilier de l'Etat (sous-direction Stratégie et expertises de l'Immobilier de l'Etat) pour examen.

Pour information, les membres du Conseil ont à leur disposition l'examen du projet SPSI et la fiche d'analyse remis le 17 mai 2023 par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) :

Il en ressort qu'au terme de son analyse, la DIE approuve le projet.

Cet avis est assorti de plusieurs recommandations à mettre en œuvre dès à présent :

- Affiner la stratégie énergétique et environnementale en mettant en place des compteurs divisionnaires et un outil de pilotage des consommations énergétiques.
Le Crous a installé tous les compteurs à e jour et l'outil est en cours de mis en place.
- Préciser la soutenabilité budgétaire du SPSI
Le Crous précisera la soutenabilité budgétaire d'ici février 2024.
- Prendre l'attache de la MRPIE de Corse pour identifier des solutions concernant les espaces de bureaux
Le Crous prendra l'attache de la MRPIE d'ici février 2024.

- Fiabiliser et poursuivre l'effort de complétude dans les outils Chorus RE-FX et RT
Le Crous actualisera ses outils en début d'année jusqu'en 2027.

D'ici 2027 : 1 seule recommandation à prendre en compte :

- Optimiser les espaces bureaux en prenant en compte les nouveaux modes d'organisation du travail.

Projet de délibération

- Cette question est proposée à titre informatif et ne requiert pas de vote.

Fait à Corte le 12 décembre 2023



Reçu en la Région Académique de Corse

Philippe ACRESTI